

LA NOTION DE "P.A.D.D."

PARTIE I

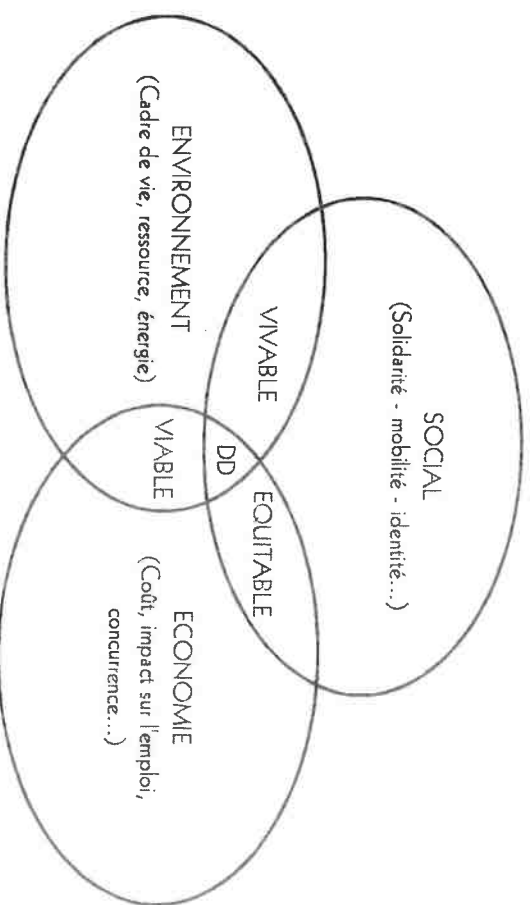
Le PADD est un cadre de référence : il a pour but de présenter le projet global de développement de la commune, avec le souci permanent du développement durable.

Cette notion s'appuie principalement sur 3 domaines :

- le social,
- l'environnement,
- l'économie.

Elaboré à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'état initial de l'environnement exposé dans le rapport de présentation, le PADD du PLU exprime les éléments du projet communal sur lesquels la commune souhaite s'engager. Il est l'expression de la volonté des élus locaux de définir l'avenir prévisible de leur commune.

Il est l'une des parties obligatoires du PLU ; son contenu est défini aux articles L 123-1 et R 123-1 du code de l'urbanisme ; sa portée réglementaire est établie à l'article R 123-1.



2011

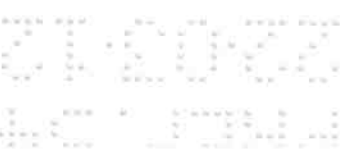
**ORIENTATION N° 1 POUR LA COMMUNE : " ORGANISER ET MAÎTRISER L'URBANISATION
FUTURE SUR VITTONVILLE EN CONSERVANT LA QUALITÉ DE VIE ET DES PAYSAGES ET EN
RESPECTANT LA STRUCTURE BÂTIE VILLAGEOISE".**

Le diagnostic communal a mis en évidence une pression foncière de plus en plus importante due à la proximité de l'agglomération messine et à la construction de son contournement Sud, mais aussi à l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse (programmée en 2007) et au développement de la zone aéroportuaire.

La commune de Vittonville est également contrainte par les risques de glissement de terrain qui ceinturent la commune. La municipalité prévoit un accroissement modéré de sa population pour les prochaines années. Elle souhaite, ainsi, limiter et organiser le développement de la commune dans le temps, afin que l'accueil de nouveaux habitants se fasse progressivement sans porter atteinte à la qualité de vie et des paysages, tout en respectant les caractéristiques urbaines et architecturales locales.

La commune a élaboré un projet d'ensemble, ayant pour objectifs principaux de :

- ◆ Densifier le tissu bâti villageois ancien, en confortant la structure caractéristique du village-tas et en conservant les caractéristiques bâties, urbanistiques et architecturales traditionnelles existantes par :
 - l'organisation de l'urbanisation en densifiant le tissu villageois le long des rues transversales tout en maintenant des perspectives sur le grand paysage (coteau de vergers, côtes de la Moselle) et sur l'église,
 - le maintien des enfilades bâties, des caractéristiques architecturales du patrimoine Lorrain et de l'alignement par rapport à l'espace public.
 - la conservation des hauts murs, caractéristiques des villages-tas Lorrains.
- ◆ Maîtriser le développement de l'urbanisation.
L'urbanisation récente s'est développée au Nord de la commune le long de la rue de Saulxures. L'urbanisation future s'attachera d'une part à combler les rares dents creuses et d'autre part à densifier les deux entrées de village par le développement de deux petits secteurs.



**ORIENTATION N° 2 POUR LA COMMUNE : " REDISTRIBUER LES ESPACES PUBLICS EN FONCTION
DES USAGES "**

Malgré la présence de places, Vittonville ne compte pas de véritable lieu de convivialité et de rencontre au sein de la commune. A l'image des places, les rues du village restent très routières et font une place prépondérante à l'automobile.

La commune a élaboré un projet d'ensemble, ayant pour objectifs principaux de :

- ◆ Hiérarchiser les axes de circulation dans le village :
 - créer une zone mixte de circulation afin de limiter la vitesse des véhicules et favoriser le déplacement des piétons en cœur de village,
 - matérialiser la place de la Fontaine afin de renforcer le cœur du village. Le terrain attenant à cette place, actuellement non bâti est une opportunité pour, notamment, renforcer l'offre en stationnement et en services publics,
 - aménager et sécuriser la Route Départementale,
 - créer un espace central autour de l'église assurant la jonction entre le village ancien et l'une de ses extensions urbaines par la création d'un espace public d'agrément (de type parc),
 - matérialiser les entrées de village de manière à créer une zone de transition entre les parcelles cultivées et le bâti.
- ◆ Intervenir pour un traitement adapté et cohérent sur l'ensemble du village :
 - réduire les largeurs de chaussée en fonction de leur utilisation,
 - prévoir des aménagements piétons,
 - conserver ou prolonger les caniveaux pavés,
 - favoriser l'enfouissement des réseaux aériens,
 - favoriser l'utilisation de matériaux homogènes.



**ORIENTATION N° 3 POUR LA COMMUNE : " METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL
DE QUALITÉ DE VITTONVILLE "**

PARTIE IV

La commune de Vittonville est située dans un paysage ouvert de la vallée de la Moselle où l'activité agricole est encore très présente et dominante à l'échelle du grand paysage.

Le diagnostic a mis en évidence l'existence d'une couronne verte (constituée de prairie, de vergers, de vignes), d'un paysage agricole dans le Vallon Charlemagne, au Sud de la commune, et d'un paysage de bord de rivière à l'Ouest, menacé par un enfrichement important.

La commune a élaboré un projet d'ensemble, ayant pour objectifs principaux de :

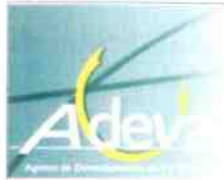
- ◆ Préserver les structures paysagères existantes :
 - la couronne verte (prairies, vergers, vignes) en évitant la descente de la forêt,
 - les bosquets,
 - les espaces naturels sensibles (prairies calcaires),
 - les arbres d'alignements et les arbres remarquables,
 - les ripisylves.

- ◆ Développer et/ou renforcer une couronne verte autour de l'espace bâti ainsi qu'une accroche du village à son environnement, par la plantation de haies champêtres le long des chemins et des arbres fruitiers en limite du parcellaire bâti.
Une attention particulière est apportée aux bâtis isolés (exploitations agricoles, habitations...).

- ◆ Valoriser les sentiers de promenade existants autour du village et créer des sentiers en jonction avec le réseau viaire existant reliant :
 - les zones de développement de l'urbanisation au centre ancien;
 - et le village aux espaces naturels avoisinants.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ORIENTATION GENERALE A L'ECHELLE DE LA COMMUNE



Mars 2005



- Valoriser les prairies calcaires
- Protéger les espaces naturels remarquables (prairie, bosquet, verger, vignes, saules...)
- Maintenir** l'agriculture dans le vallon Charlemagne et en bords de Moselle
- Protéger les éléments naturels remarquables isolés
- Maintenir et gérer la ripisylve des cours d'eau
- Renforcer la couronne de vergers
- Faciliter la pratique piétonne des espaces naturels
- Eviter la **descente** de la forêt
- Intégrer les bâtiments isolés dans leur site